

*Les subsides*

**Le président suppléant (M. Charest):** A l'ordre. Débat.  
[Français]

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, au début de mes remarques sur cette motion qui a été présentée par mon collègue de Davenport (M. Caccia), je voudrais vous dire que tout d'abord j'ai été surpris tantôt lorsque j'ai vu le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Gurbin) se lever et au tout début de son discours dénigrer la motion de mon collègue et la traiter de redondante, voire même d'inutile.

Cela me surprend parce que tout d'abord cette motion n'est pas négative. On voit souvent à la Chambre des motions d'opposition qui blâment le gouvernement. Ce n'est pas le cas. Cette motion est positive du début à la fin. Elle ne blâme pas le gouvernement. Elle reconnaît ce qui a été fait à ce jour. Elle fait état des ententes qui existent entre le Canada et les États-Unis pour la dépollution des Grands Lacs. Elle demande d'aller plus loin—ce qui est normal—et je ne vois pas pourquoi mon collègue, le secrétaire parlementaire, s'emploie à essayer d'en diminuer la portée.

Examinons, monsieur le Président, ce que cette motion dit et tentons ensemble, si vous le voulez, de trouver ce qu'il y a de négatif. Elle dit, et je cite:

Que la Chambre exhorte le gouvernement du Canada à insister pour que le gouvernement des États-Unis considère l'exécution des responsabilités prévues aux termes de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs comme une obligation plutôt que comme une concession, qu'elle exhorte en outre le gouvernement du Canada à renégocier l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs pour y inclure des programmes de lutte contre les substances toxiques afin de rétablir la qualité de l'eau des rivières Niagara et St. Clair et du fleuve Saint-Laurent pour le bénéfice de millions de Canadiens et d'Américains, et que ces négociations débouchent sur l'adoption du principe des déversements nuls déjà inclus à l'Annexe 12 de l'Accord.

Comme vous le voyez, monsieur le Président, cette motion ne critique même pas le gouvernement. Elle lui demande de faire quelques démarches supplémentaires et, d'ailleurs, dans les observations que j'ai à faire, je vais demander quelques précisions au ministre, lui demander également d'agir plus précisément dans certains domaines sans tout d'abord lui donner des coups de pied et lui dire qu'il n'a rien fait, malgré que vous admettez que depuis un an et demi que le gouvernement est au pouvoir, il y a dans certains domaines, en tout cas en ce qui concerne la région que j'habite, des efforts plus précis qui auraient pu être faits.

Pour en revenir à la motion de mon collègue de Davenport, elle aura au moins eu un grand avantage, savoir celui d'amener le Parlement à débattre pendant une journée entière de la qualité de l'eau des Grands Lacs, ce qui n'est certainement pas un geste répréhensible en soi.

Monsieur le Président, la circonscription de Montréal... Saint-Jacques, que je représente peut sembler très loin des Grands Lacs. En fait, elle l'est. Elle est à des centaines de milles des lacs. Cependant, nous sommes plus près que nous avons l'impression de l'être des Grands Lacs.

Le fleuve Saint-Laurent nous réunit, le fleuve Saint-Laurent nous rapproche, et cela n'est pas nécessairement à notre avantage pour ce qui est de la pollution. La circonscription que j'habite est baignée dans toute sa longueur, de la rue Atwater à la rue Papineau par le fleuve Saint-Laurent. Malheureusement, pendant des années, les Montréalais, de mon quartier en tout cas, n'ont pas pu bénéficier de l'eau du fleuve parce que le port

de Montréal y est installé à la grandeur de ma circonscription, d'un bout à l'autre et, grâce à certaines initiatives de l'ancien gouvernement libéral, une brèche a été pratiquée dans le port de Montréal et nous avons ouvert une fenêtre sur le port de façon à permettre aux Montréalais du centre-ville d'avoir accès à leur fleuve. Cependant, il y a un problème que cela n'a pas réglé, c'est que maintenant que les gens ont accès au fleuve, ils se rendent compte, à leur grand désespoir, qu'ils ne peuvent pas en profiter comme ils le voudraient, tout simplement parce que l'eau du fleuve Saint-Laurent ne se prête pas à tous les genres d'activités dont les gens voudraient profiter. Peut-être peut-on y faire des promenades en bateau, du canotage, mais on ne peut pas s'y tremper, on ne peut pas s'y baigner, on ne peut pas y faire de la plongée sous-marine parce que c'est défendu en raison de la pollution.

Au risque d'être un peu poétique, monsieur le Président, je vous dirai que certains des souvenirs les plus heureux de mon enfance, je dirais même de ma vie, se rapportent à une visite annuelle que nous faisons lorsque j'habitais le centre-ville à l'âge de huit ou neuf ans. C'était presque un pèlerinage une fois par année. Nos parents, même si notre fortune n'était pas grande, économisaient quelques sous pour nous amener passer une journée entière au parc Belmont situé sur la Rivière-des-Prairies. C'était non seulement pour s'amuser dans les manèges auxquels nous prenions plaisir mais surtout en fin d'après-midi pour la baignade dans la Rivière-des-Prairies. Malheureusement, monsieur le Président, la baignade dans la Rivière-des-Prairies ça n'existe plus depuis fort longtemps.

Pour être honnête, au risque de réaliser que j'ai pris de l'âge au cours des années, je calculais tantôt qu'il faut avoir au moins 45 ans pour se rappeler s'être baigné et avoir vu des gens se baigner dans le fleuve Saint-Laurent, pour se rappeler que la plage idéale existait. Évidemment, monsieur le Président, je comprends votre sourire, je viens de trahir ici le fait que j'ai dépassé depuis quelque temps le cap des 45 ans même si cela ne paraît pas, il reste que pour les jeunes d'aujourd'hui le Saint-Laurent ce n'est pas une rivière où on se baigne, c'est un dépotoir et, comme un certain ministre de l'Environnement l'a rappelé, il y a quelque temps, on pourrait même le qualifier d'égout à ciel ouvert.

Bien sûr, une bonne partie de la pollution ne nous vient pas nécessairement des Grands Lacs charriée qu'elle est par les eaux du fleuve Saint-Laurent; bien sûr, une grande partie de la pollution nous vient directement de la région de Montréal. Par exemple, les égouts sanitaires d'une agglomération de quelque deux millions d'habitants ne sont pas sans causer des dommages à l'eau du fleuve Saint-Laurent. De même, les eaux de surface qui contiennent du plomb en grande partie en raison évidemment de la circulation automobile très intense qu'on retrouve dans la région métropolitaine de Montréal, ainsi que les rejets industriels de plusieurs entreprises et évidemment aussi les rejets de plusieurs villes ou villages qui sont situés en amont de Montréal, voire même jusque sur la rivière des Outaouais et, en fait, quant à en parler, tout le long du fleuve Saint-Laurent remontant jusqu'aux Grands Lacs.

Monsieur le Président, une bonne partie de la pollution qui est causée dans la région immédiate de Montréal se règle petit à